



## Les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE)

Quelles sont les démarches à accomplir pour ouvrir un établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) ? Retrouvez ici les infos utiles ainsi que la cartographie des structures existantes.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 30/10/2024

## Comment pouvons-nous vous aider ?

La Présidente du Conseil départemental délivre un avis (pour les gestionnaires publics) ou une autorisation (pour les gestionnaires privés) pour l'ouverture, l'extension et la transformation d'un établissement ou d'un service d'accueil de jeunes enfants (crèche, micro-crèche et jardin d'enfants). Le Conseil départemental du Gard a fait le choix d'accompagner les porteurs de projets grâce à un appui technique et à la mise en place de rencontres à différentes étapes entre le porteur du projet et les professionnels de la Protection maternelle et infantile (PMI) : échanges autour du projet, sur les plans, visites avant et après travaux. Par ailleurs, la PMI assure un accompagnement et un contrôle de l'ensemble des EAJE du département une fois ouverts.

## Pour qui ?

Pour les porteurs de projets publics ou privés d'un Etablissement d'accueil de jeunes enfants qui souhaitent ouvrir, étendre et/ou transformer un EAJe : crèche, micro-crèche et jardin d'enfants.

## Comment en bénéficier ?

Pour tout projet de création, transformation ou extension, le gestionnaire privé ou public devra faire part de son projet à la direction adjointe de la PMI à l'adresse ci-contre (à droite bloc "Contact"), les instructions concernant la procédure et l'accompagnement seront alors communiqués au porteur du projet.

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier, selon la catégorie de l'établissement le porteur du projet sollicitera les services de la mairie pour une autorisation d'ouverture au public en tant qu'Établissement recevant du public (ERP).

Pour tout projet d'EAJE, la Présidente du Conseil départemental sollicite l'avis du maire de la commune d'implantation, une fois le dossier de demande d'autorisation déclaré complet (sauf dans le cas où la commune ou l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est porteur du projet).

Liste des EAJE (contenu accessible)

Affichage des résultats 1 à 12 sur 180 au total



CRÈCHES

**Danielle Casanova**

13 Rue du 11 novembre 1918, Quartier l'Impostaire  
30110 Les Salles-du-Gardon

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Les Lutins**

1 Rue de l'Avenir  
30320 Poulx

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Les Quinsous**

367 Route de Montèze  
30380 Saint-Christol-lès-Alès

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**les petits dragons**

26 Rue des Boisseliers, Les casernes  
30610 Sauve

[Itinéraire](#)





CRÈCHES

**Les Lutins**

34 D Avenue Jean Baptiste Dumas  
30100 Alès

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Le refuge des lutins**

10 Rue des Aires  
30320 Saint-Gervasy

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Micro-crèche 1, 2, 3, soleil**

1090 Avenue des rosiers  
30340 Saint-Julien-les-Rosiers

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**JE La Petite Ecole**

351 Route de Massillargues  
30140 Massillargues-Attuech

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Los Pitchons Anhels**

Rue du Serre, Quartier des écoles  
30750 Lanuéjols

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Au Royaume des Lutins**

38 Avenue de la Gare  
30150 Saint-Geniès-de-Malgoirès

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Les Petits Princes**

40 Avenue du Faubourg d'Auvergne  
30100 Alès

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Les Poussins**

Itinéraire

Les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) - Page 1 sur 15 - Conseil départemental du Gard



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.*

*3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*